

Fédération des ouvriers catholiques du Canada.—A l'époque où les Chevaliers du Travail exerçaient leur action dans la province de Québec, il existait dans cette province quatre unions indépendantes, une des journaliers et trois des ouvriers du cuir et de la chaussure. Jusqu'en 1902, ces quatre unions étaient représentées aux conventions annuelles du Congrès des Métiers et du Travail du Canada. Cette année-là, dans le but d'attirer les unions indépendantes sous la bannière des organisations internationales, le Congrès leur refusa le droit de représentation. Les "assemblées" des Chevaliers du Travail disparurent graduellement, mais les unions indépendantes leur survécurent. Jusqu'à ce que le Congrès des métiers les eût expulsés, ces unionistes n'étaient pas dans les rangs de l'unionisme international et il n'existait qu'une seule organisation catholique, celle des ouvriers en chaussures de la cité de Québec, qui avait adopté la doctrine sociale de l'Eglise catholique romaine et admettait un aumônier (membre du clergé), cette conduite étant adoptée en 1901 après que l'intervention de l'archevêque du diocèse de Québec eût provoqué le rajustement d'un conflit dans l'industrie de la chaussure de cette cité. Quelques années plus tard un certain nombre d'autres unions nationales furent formées dans la province de Québec, qui toutes acceptèrent comme ligne de conduite les déclarations du pape Léon XIII, qui, le 15 mai 1891, lança une encyclique sur l'état des classes ouvrières, et dont les principes ont été plus tard proclamés par le pape Pie X comme loi fondamentale de la situation des travailleurs. En 1918, une conférence des unions nationales fut tenue dans la ville de Québec et elle fut suivie par d'autres assemblées générales à Trois-Rivières en 1919 et à Chicoutimi en 1920; à cette dernière conférence 120 unions avaient envoyé 225 délégués; il y fut décidé de créer un rouage central permanent pour la coordination des unités dispersées. L'année suivante, à la conférence de Hull, à laquelle assistaient environ 200 délégués représentant 89 unions, on approuva la nouvelle constitution qui entra en vigueur le 1er janvier 1922; la Fédération des ouvriers catholiques du Canada était née. D'après les plus récentes informations, il a 121 unions nationales et catholiques, ayant toutes ensemble 25,151 membres.

"One Big Union".—Mécontents de la politique, à leur dire réactionnaire, du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, un certain nombre de délégués des groupements ouvriers de l'ouest canadien qui assistaient à la convention de Québec, en 1918, s'efforcèrent d'exercer une pression sur le Congrès pour y faire prévaloir leurs vues. Quelques mois plus tard, la Fédération du Travail de la Colombie Britannique invitait les délégués de ces groupements à se réunir immédiatement après la convention annuelle de cette fédération, laquelle, pour la première fois, devait avoir lieu dans la cité de Calgary, c'est-à-dire en dehors de la province où s'exerçait sa juridiction. Cette conférence eut lieu le 13 mars 1919; 239 délégués y étaient présents; le résultat de ses travaux fut la formation d'un syndicat politico-ouvrier qui prit le nom de "One Big Union". Le 11 juin suivant les dirigeants de cette nouvelle association se réunissaient de nouveau à Calgary pour mettre au point son organisation, laquelle groupait 41,150 membres à la fin de 1919. Dès ses débuts, O.B.U. fut vigoureusement combattue par les anciennes unions ouvrières constituant le Congrès des Métiers et du Travail du Canada qui ne veut pas substituer l'unionisme industriel au système des unions de métier. Selon les informations données par le secrétaire général de l'O.B.U., cette dernière comptait, à la fin de 1931, 46 filiales dont une aux Etats-Unis, et deux conseils centraux du Travail (des organisations semblables aux conseils des Métiers et du Travail) comptant en tout 24,260 membres.